

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE: **ECOLE ELEMENTAIRE DU MOULIN NEUF**
880 ROUTE D'ANTIBES
06410 BIOT

DATE: **19/10/17**

PARTICIPANTS:

- **Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN)**
 - Représentants des parents: Mme Bellanger et Mme Dotta Glangeaud (CP), Mme Ensfelder et Mr Moro (CP/CE1), Mme Castellino et Mme Cachera (CE1), Mme Badaud et Mme Deronne (CE2), Mme Palazzoni et Mme Tosi (CE2/CM1), Mme Soli et Mme Frugier (CM1), Mme François et Mme Deville (CM1/2), Mme Georges (CM2), Mme Dupiol (trésorière de l'APE), .
 - Enseignants: Mme Ménard (CP), Mme Marengo (CP/CE1), Mme Salicis (CE1), Mme Arnaud (CE2), Mme Retaggi (CE2/CM1), Mme Dalban (TRS en CE1, CE2, CM1), Mme Colas (CM1), M. Chaput (CM1/2), M. Bridoux (CM2 et directeur), Mme Roche (Enseignante spécialisée),
 - Mr Ferey DDEN est excusé.
 - Mairie de Biot: Mme Brosset (conseillère municipale adjointe à l'éducation), Mme Lecomte. (référente du périscolaire Moulin neuf)

ORDRE DU JOUR:

- Résultats des élections des représentants de l'APE et présentation des membres du conseil,
- Bilan de la rentrée et perspectives de l'année en cours,
- Modification du règlement intérieur
- Présentation des deux nouveaux plans de mise en sécurité de l'école
- Questions diverses.

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION:

- Projets de l'année
- Modification du règlement intérieur

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL: (joindre la délibération éventuelle s'il y a lieu)

- **0/ Approbation du compte-rendu du conseil d'école de juin dernier**

- **Élection des représentants des parents d'élèves pour l'année 2017-18.**

Une seule liste de candidature s'est présentée et a donc été élue le 13 octobre dernier. Taux de participation de 59,88 %, suffrages transmis uniquement par correspondance malgré la possibilité laissée à tous de venir voter à l'école le vendredi après-midi. L'ouverture d'un bureau de vote paraît donc inutile pour les années futures.

Représentants des parents dans les classes:

- Mme Bellanger et Mme Glangeaud pour le CP de Mme Ménard,
- Mme Ensfelder et Mr Moro pour le CP/CE1 de Mme Marenco,
- Mme Castellino et Mme Cacherrat pour le CE1 de Salicis/ Dalban,
- Mme Badaud et Mme Deronne pour le CE2 de de C.Arnaud/ Dalban,
- Mme Palazzoni et Mme Tosi pour le CE2/CM1 de J. Retaggi
- Mme Soli et Mme Frugier pour le CM1 de J. Colas/Dalban
- Mme François et Mme Deville pour le CM1/2 de Mr Chaput,
- Mme Georges et Mme Cheurlin pour le CM2 de Mr Bridoux.

Mr Bridoux rappelle à l'assemblée que si toute personne du bureau de l'APE, voire même tout autre parent d'élève est accepté et même bienvenu lors des conseils d'école, seuls les représentants des huit classes ont le droit de voter lorsque cela est nécessaire...

- **Point sur la rentrée et orientations pédagogiques pour cette année:**

Deux cents élèves fréquentent l'école à ce jour. Une perte de 17 élèves par rapport à l'an passé, ce qui est une bouffée d'oxygène pour la structure qui était à saturation l'an passé. Avec une moyenne de 25 élèves par classe, on retrouve des conditions de travail plus satisfaisantes et une occupation des locaux plus aérée.

A cet effectif, il faudra ajouter ponctuellement des arrivées d'enfants du voyage. (plus d'une vingtaine ont été accueillis tout au long de l'année passée).

Sur le plan pédagogique:

Une dotation supplémentaire de la municipalité cette année a permis une mise à jour d'une partie des manuels utilisés dans les classes. Afin que ceux-ci correspondent aux derniers programmes 2016.

Les différents projets des classes ont été présentés en début d'année aux parents d'élèves lors des

réunions de rentrée. On s'appuie sur les partenaires institutionnels habituels, la CASA pour les sciences (avec les projets Envinet et «La Brague à la loupe» pour les CE2, CM1 et CM2, la gendarmerie nationale pour le permis internet en cycle 3, la Croix-Rouge, cette année pour une initiation aux premiers secours pour les CM2, la médiathèque de Biot et les services municipaux pour le transport des classes, et d'autres intervenants extérieurs agréés en fonction des projets. L'animatrice BCD, Mme Saba, intervient également sur deux projets de classe en CE1 et CE2/CM1. Enfin, trois classes participent également au projet des Volets de l'Avent organisée par la mairie de Biot et le musée Fernand Léger.

La mairie de Biot continue également de subventionner les activités sportives des classes organisées au sein d'un parcours sportif de l'élève du CP au CM2 validé par l'inspection d'Antibes. A savoir du tennis en cycle 2 pour terminer le cycle d'apprentissage débuté en GS et l'amorçage du cycle de natation à Nautipolis, du golf pour les CE2, CM1 et quelques demi-journées de voile pour les CM2 avec retour à la piscine pour valider le savoir-nager. Mme Brosset indique qu'une initiation au hockey sur gazon pourrait également bientôt être proposée aux écoles de la comune.

L'équipe enseignante essaiera également de mettre en place cette année deux expositions scientifiques itinérantes dans la même veine que l'an passé en deuxième et troisième partie d'année. L'implication des élèves avait été très positive et leur retour enthousiaste. Enfin, les enseignants ont souhaité cette année, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté participer à l'action nationale «Mets tes baskets pour battre la maladie», avec deux temps forts:

- le 1er avec la dictée d'Ela qui a été lue le lundi 16 octobre par le champion du monde d'enduro 2017, Karim Amour pour les enfants de cycle 3 et les parents d'élèves volontaires. Le champion en a profité pour faire découvrir aux élèves sa discipline.
- Le deuxième temps avec la course solidaire du vendredi 20 octobre durant laquelle chaque élève est invité à courir au profit de l'association européenne contre les leucodystrophies par la récolte de dons en fonction du nombre de tours effectués.

Enfin, cette année, nous avons le projet de faire partir trois classes en classes de découvertes.

Celle de Mme Retaggi, dès novembre, après l'accord financier exceptionnel de la mairie car cela n'avait pas été porté au budget 2017. Mme Retaggi remercie la mairie de Biot pour cette souplesse car cette semaine de début novembre était la seule proposition acceptée par le centre d'accueil. Cette classe de mer se déroulera à Villefranche sur mer.

Puis, l'école demandera une subvention sur le budget 2018 pour faire partir deux autres classes:

Celle du CE1 de Mmes Salicis et Dalban, en mars 2018, au même endroit, à Villefranche sur mer. Et celle du CM1 de Mmes Colas et Dalban, en avril 2018 aux îles de Lérins.

Pour anticiper sur la question du choix des classes qui partent, il faut savoir que ce n'est pas une décision d'école qui peut organiser des départs sur un niveau bien précis chaque année, mais bien un choix personnel des enseignants qui s'engagent dans un projet unique et individualisé pour une seule année scolaire. Puisque les collègues n'ont aucune rémunération supplémentaire et prennent sur leur temps personnel et familial, on ne peut leur imposer cet exercice chaque année.

C'est donc d'abord une décision personnelle de l'enseignant à laquelle s'ajoute l'accord budgétaire et administratif du projet par la mairie, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale et enfin du centre d'accueil qui doit répondre à de très nombreuses candidatures chaque année.

Enfin, ces départs de classes ont un coût financier, pris en charge en partie par la mairie à hauteur de 60 € / jour environ, et selon les centres d'accueil et les prestations proposées, une prise en charge du conseil général peut également avoir lieu.

Concernant la classe de mer aux îles de Lérins de la classe de CM1, des surcoûts sont à prévoir car il n'y aura pas de subventions du conseil général. Il faudra donc organiser différentes actions pour alléger la charge financière demandée aux familles. Plusieurs demandes de sponsoring ont été envoyées, indique Mme Dalban. Mme Frugier informe que l'APE a le projet de mettre en place une vente d'objets (serviettes de plages ou sacs de course) au profit de cette classe découverte. Le concours des enseignants est demandé pour la réalisation en classe des dessins par les élèves pour personnaliser ces objets. Cette vente devrait avoir lieu en janvier 2018.

Toujours concernant l'organisation de cette classe découverte des CM1, pour ne pas avoir à financer la présence obligatoire d'un auxiliaire de vie supplémentaire, l'école demande à la municipalité s'il serait possible de détacher Mme Saba, déjà intervenante agréée, durant cinq jours pour accompagner la classe sur place. Mme Saba est volontaire mais Mme Brosset ne connaît pas, au moment du débat, les implications administratives et juridiques permettant ce détachement. La demande sera étudiée.

- Modification du règlement intérieur de l'école.

Suite au retour à la semaine de quatre jours dans la commune, il est nécessaire de modifier les horaires d'entrée et de sortie concernant la présence obligatoire des enfants à l'école. La modification porte donc sur le paragraphe I-1 pour y mentionner les nouveaux horaires.

Une autre modification est ajoutée dans le paragraphe 1-2 concernant l'accès à l'école pour éclaircir un fait sous-entendu mais souvent incompris par certains parents d'élèves. Est ajoutée la mention suivante:

Aucun élève ne peut accéder à l'école en dehors des horaires d'ouverture mentionnés ci-dessus, sauf pour rendez-vous médical hospitalier ou rendez-vous orthophonique validé par un PAI. Selon le règlement du GUPII, un élève absent de l'école le matin ne peut pas intégrer les activités périscolaires de la pause méridienne ce qui inclut la restauration scolaire.

Beaucoup de parents pensent encore en effet qu'ils peuvent amener leur enfant en pleine matinée pour des raisons plus ou moins fondées... Il faut bien savoir que l'accès à l'école soumis à des horaires très stricts est de mise dans toutes les écoles de France et il a été demandé aux chefs d'établissements lors de cette rentrée d'être les plus rigoureux possibles pour des questions de sécurité sous le régime du plan alerte/attentat. L'ensemble du conseil valide ces modifications. Les élèves recevront donc à la rentrée de novembre une copie du règlement intérieur afin qu'il soit porté à la connaissance des familles.

- Point sur les interventions techniques:

Les toilettes des garçons vont être refaits durant les congés de la Toussaint. Il faut également que les verrous des portes des toilettes des filles soient changés car les portes se bloquent et des enfants se retrouvent assez fréquemment coincés à l'intérieur... Mme Georges intervient pour signaler le manque de propreté plusieurs fois rapporté par des enfants dans ces mêmes toilettes. Il est vrai qu'aucun personnel d'entretien n'est présent en journée à l'école si besoin (cas de vomissements ou d'accidents divers en ces lieux...). L'entreprise de nettoyage effectue l'entretien en toute fin de journée.

Certaines dalles de plafond méritent d'être changées (classe de Mme Ménard, salle de réfectoire...). Mme Arnaud indique que la pluie entre par ses fenêtres et qu'un problème de fermeture en serait la cause.

Les grilles d'entrée ont été équipées d'un visiophone et l'accès à l'école élémentaire se fait maintenant uniquement du côté de la salle polyvalente, à tous les moments de la journée. L'accès se fera ensuite par badge. Il est demandé à la mairie qu'un nombre suffisant de badges soit donné à toutes les personnes qui travaillent dans les locaux. Il n'est pas possible que le directeur délaisse constamment sa classe pour ouvrir à toutes les personnes souhaitant entrer pour une raison ou une autre (certains animateurs et autres personnels n'avaient pas jusqu'alors la clef pour accéder aux locaux). Mme Brosset assure que la municipalité avait prévu de commander suffisamment de badges par école. Les ajustements se feront ensuite sur les autorisations d'accès ou non à différentes zones.

Concernant la mise en sécurité des locaux, deux plans de mise en sécurité ont été établis au cours du mois d'octobre à la demande de la DSDEN des Alpes Maritimes:

- Un concernant les risques dits majeurs susceptibles d'arriver sur le temps de présence à l'école: inondations, séismes, incendies... avec les procédures habituelles mises en place et réalisées à de nombreuses reprises lors des exercices de simulation.
- Un autre concernant spécifiquement une alerte intrusion dans les locaux.

Ces deux plans de mise en sécurité sont en cours de tests et de validation, ce qui explique les différents exercices qui ont lieu avec les élèves depuis le début de l'année. Le PPMS intrusion reste à valider par un exercice qui aura lieu avant les vacances de Noël. Une information aux familles concernant ces deux plans sera affichée au panneau d'entrée sous le préau et sur le site internet de l'école.

Il apparaît, pour la partie maternelle comme pour la partie élémentaire, que le système actuel d'alerte via l'amplificateur situé au rez de chaussée du bâtiment, est déficient et inefficace en cas d'alerte réelle. Il va falloir que la municipalité réfléchisse à un système global qui permette le déclenchement d'un signal depuis l'intérieur comme depuis la cour de récréation (préau), et ce à de multiples endroits... Mme Brosset indique que l'entreprise chargée de la fermeture des nouvelles grilles est en train de proposer des solutions d'alarme pouvant améliorer cette situation. Les discussions sont en cours en vue d'améliorer cet équipement. Dans l'attente, c'est le sifflet qui paraît l'outil d'alerte le plus efficace et pratique. C'est le type de signal retenu dans le nouveau PPMS. Il faudra que la mairie équipe les animateurs également, puisque le périscolaire est également soumis à ces deux plans de mise en sécurité. Une copie sera fournie aux services des affaires scolaires rapidement.

Mme Marengo s'interroge sur le survol de l'école par un hélicoptère (ce qui s'est produit un après-midi à l'heure de la récréation) et demande à ce que l'école soit prévenue lorsque cela arrive afin d'adopter le comportement adéquat vis à vis des élèves. Mme Brosset indique que son service n'est pas informé de ce genre d'événements, elle ne peut donc pas répercuter ce genre d'informations. Pourtant, le survol de la commune par des engins volants à basse altitude est soumis à autorisation selon Mr Moro. La préfecture ne prévient pas toujours la mairie à priori.

- **Questions diverses:**

- Au sujet de l'organisation d'ateliers et de spectacle sur la pause méridienne avec des enseignants. Pour des contraintes extérieures à l'école, de nombreuses fois depuis la rentrée, les enseignants ont dû et devront prendre en charge leur classe avant le début de leur temps de service, parfois dès 13h. Ceci pour

faciliter les rotations de bus ou se plier à des organisations extérieures. Le directeur tient à rappeler que cela doit rester exceptionnel et ne peut absolument pas devenir un mode courant d'organisation. Car le temps de la pause méridienne est un temps privé même si beaucoup d'enseignants l'utilisent pour travailler en classe...

- **Question des parents:**

- **Accueil du matin** : Est-il possible de mettre à disposition des enfants quelques jeux/livres comme cela se faisait il y a deux ans? En effet certains élèves arrivent à 7H45 et restent aussi par terre dans la salle polyvalente pendant plus d'une demi-heure sans rien faire. Mme Lecomte explique que les enfants sortent souvent des jeux de cartes ou des petits jouets personnels qu'ils apportent. Il est difficile sauf lors du premier quart d'heure de déballer d'autres jeux car l'effectif peut très vite monter jusqu'à 94 enfants, dans une salle qui n'est pas prévue ni aménagée pour en accueillir autant. Pour permettre à une partie de l'effectif de jouer dehors, il faudrait une personne supplémentaire ou mieux répartir les fonctions des deux animatrices sur place. Mme Lecomte va voir si des jeux pourraient être proposés quand l'effectif le permet.
- **Restauration scolaire** : L'organisation du service est-elle plus facile avec une pause méridienne plus longue ? Quels sont les retours sur la semaine du goût "végétal et bio " ? Il est constaté une amélioration de la fluidité des classes passant en restauration depuis le début de l'année. Le système du demi-self semble maintenant bien intégré et apprécié des enfants. Mme Frugier regrette que lorsque des plats de protéines végétales sont proposés, on laisse trop de sauces type ketchup, mayonnaise aux enfants, ce qui atténue le bénéfice diététique de l'exercice... Ces sauces sont proposées pour rendre ces plats plus attrayants pour les élèves. Mme Brosset annonce à compter du mois de janvier un approvisionnement plus régulier en produits «bio» sur des lots entiers, ou en circuit court après accords avec des producteurs locaux... La sensibilisation au gaspillage semble porter ces fruits et sera poursuivie avec la mise en place d'indicateurs visuels encore plus «parlants» pour les enfants.
- Toujours concernant le périscolaire, Mme Lecomte informe que des activités variées sont maintenant organisées sur le temps du midi (tennis de table, poterie, BCD et activités gymniques selon les jours). Les enfants s'inscrivent s'ils le souhaitent. Certaines activités ne sont pas proposées à tous, selon l'âge...
- **Réunions de rentrée** : Est-il possible de les programmer à des dates différentes de la maternelle pour les parents de fratrie ? Les écoles avaient pour consigne de ne pas organiser plus de deux réunions par soirée, ce qui a été respecté. Il est vrai que l'école maternelle et élémentaire ayant des fonctionnements séparés bien qu'au sein des mêmes locaux, il n'y a pas eu concertation préalable entre les deux équipes. Cela n'a concerné qu'une soirée où effectivement certaines familles ont dû se démultiplier... Mr Bridoux promet une meilleure concertation l'an prochain tout en rappelant que ces réunions doivent être organisées dans les deux semaines qui suivent la rentrée, ce qui restreint le champ des possibilités...

L'ordre du jour ayant été traité dans son intégralité, la séance est levée.

Rappel de la date des deux autres conseils d'école de l'année: jeudi 15 mars 2018, jeudi 14 juin 2018

à Biot , le03/11/2017

Le président du conseil d'école faisant office de secrétaire de séance,

F. Bridoux